




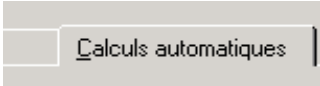

65, rue de Turin, Gatineau QC, J8T 1W7
info@logiciels-riviera.com
<http://www.logiciels-riviera.com>

Procédures de CALCUL DES COTISATIONS SYNDICALES

À COMPTER DU 27 JUIN 2010

Pour la retenue de la cotisation syndicale pour les employés assujettis à la Commission de la construction du Québec (CCQ), les codes de paye à utiliser se situent entre les codes 530 et 549 inclusivement. Ces retenues apparaîtront automatiquement sur le rapport mensuel de la CCQ et dans les cases de cotisations syndicales sur les formulaires annuels T4 et Relevé 1.

Procédures :

1. Créer un code de paye (entre 530 et 549) et inscrire à la description française le texte qui sera affiché sur le talon de paie de l'employé et sur les différents rapports de l'employeur.
2. À la case « Code – Rapport CCQ » inscrire le local ou lettres des syndicats CSD, SQC, CSN, FIPO, FTQ, 101, 160...
3. Enregistrer ces informations avec l'icône de disquette à côté de l'icône [+] 
4. Cliquer sur l'onglet « Calculs automatiques » 
5. Insérer les procédures de calculs tels que mentionnées ci-dessous pour la cotisation syndicale d'un ou plusieurs employés.
6. Enregistrer ces informations avec l'icône de disquette à côté de l'icône [+] et fermez l'écran. 

CSD (Centrale des syndicats démocratiques C.S.D.)

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.055	Par période

En vigueur : 27 juin 2004

SQC (Syndicat québécois de la construction S.Q.C.)

Compagnons et occupations

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	10.6	Par période

En vigueur : 27 juin 2010

Apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	8.35	Par période

En vigueur : 27 juin 2010

CSN (CSN-Construction)

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.065	Par période

En vigueur : 29 décembre 1996

Local 4

Compagnons

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	17.00	Par période
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

Apprentis 3ième année

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	16.25	Par période
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

Apprentis 2ième année

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	15.00	Par période
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

Apprentis 1ième année

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	14.00	Par période
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

En vigueur : 29 décembre 2002

Local 7

Compagnons

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	34.00	Manuelle
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

Apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	30.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.025	Par période

En vigueur : 27 juin 2004

Local 58

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	1.00	Par période
Toutes les heures CCQ	0.02	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 62

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.65	Par période
Toutes les heures CCQ	0.055	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 71

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	31.00	Manuelle
Toutes les heures CCQ	0.45	Par période

En vigueur : 26 juin 2005

Local 89

Compagnons, apprentis 4ième et 5ième année

Classe	Facteur	Fréquence
Toutes les heures CCQ	***	Par période
Minimum du calcul	12.00	Par période

*** Veuillez calculer 2.5% du taux de salaire du compagnon en vigueur.

Apprentis 1ière, 2ième et 3ième année

Classe	Facteur	Fréquence
Tous les gains CCQ	0.025	Mensuelle
Minimum du calcul	12.00	Par période

En vigueur : 30 juin 2002

Local 96

Classe	Facteur	Fréquence
Heures 40x Régulier CCQ	0.77	Par période
Heures 43x Temps et demi CCQ	1.16	Par période
Heures 46x Temps double CCQ	1.54	Par période
Minimum du calcul	30.80	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 101

Classe	Facteur	Fréquence
Heures 40x Régulier CCQ	0.76	Par période
Heures 43x Temps et demi CCQ	1.14	Par période
Heures 46x Temps double CCQ	1.52	Par période

En vigueur : 27 juin 2010

Local 116

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

En vigueur : 25 juin 2010

Local 134

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.13	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 144

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.75	Par période
Toutes les heures CCQ	0.055	Par période

En vigueur : 30 juin 2002

Local 160

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.13	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 271

Classe	Facteur	Fréquence
Montant 40x Régulier CCQ	0.045	Par période
Toutes les heures CCQ	0.03	Par période

En vigueur : 1^{er} juillet 2007

Local 349

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période

En vigueur : 25 juin 2000

Local 380

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.13	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 500

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.90	Par période
Toutes les heures CCQ	0.08	Par période

En vigueur : 31 décembre 2006

Local 527-A

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	2.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

En vigueur : 25 juin 1995

Local 568

Électriciens et monteurs de lignes

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

*** Veuillez calculer 75% du taux de salaire en vigueur à l'annexe B du secteur industriel du métier 220 électriciens compagnon.

Apprentis électriciens

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

*** Veuillez calculer 60% du taux de salaire en vigueur à l'annexe B du secteur industriel du métier 220 électriciens compagnon.

En vigueur : 1^{er} juillet 2007

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Local 586-4

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	37.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

En vigueur : 28 décembre 2003

Local 711

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	25.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.75	Par période
Toutes les heures CCQ	0.03	Par période

En vigueur : 27 juin 2009

Local 761

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.13	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 825

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.65	Par période
Toutes les heures CCQ	0.075	Par période

En vigueur : 26 décembre 1999

Local 905

Grutier, opérateur de pelle, d'équipement lourd et conducteur de camion

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

*** Veuillez calculer 2.3 multiplié par le taux de salaire en vigueur de la classe 'A' du métier exercé.

Mécanicien et toutes autres occupations

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	2.30	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 929

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.4	Par période
Toutes les heures CCQ	0.035	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 1135

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.60	Par période

En vigueur : 30 décembre 2002

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

Local 1604

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	12.00	Mensuelle
Tous les gains CCQ	0.01	Par période
Toutes les heures CCQ	0.045	Par période

En vigueur : 28 décembre 2008

Local 1929

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.56	Par période

En vigueur : 25 juin 2000

Local 2182

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.025	Par période
Toutes les heures CCQ	0.02	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 1990

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

Local 1

Compagnons

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	14.75	Par période

Apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	13.75	Par période

En vigueur : 1^{er} juillet 2007

Local 3

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période

*** Veuillez calculer 55% du taux de salaire du compagnon en vigueur à l'annexe B et B-1 du secteur industriel du métier.

En vigueur : 27 juin 1999

Local 9

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.065	Par période

En vigueur : 26 décembre 1999

Local 99

Compagnons

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	37.00	Manuelle
Toutes les heures CCQ	0.06	Par période

Apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	32.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.06	Par période

En vigueur : 27 décembre 2009

Local 100

Compagnons et occupations des métiers 110, 140, 200, 370, 372 et 715

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	20.00	Par période
Maximum annuel	460.00	Par période

Apprentis des métiers 110, 140, 200, 370 et 372

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	15.00	Par période
Maximum annuel	345.00	Par période

En vigueur : 30 décembre 2007

Local 135

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.60	Par période

En vigueur : 29 décembre 2002

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

Local 192

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.15	Par période

En vigueur : 25 juin 2006

Local 618

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.60	Par période
Toutes les heures CCQ	0.08	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 777

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.65	Par période
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 791

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

*** Veuillez calculer 65% du taux de salaire de l'opérateur d'équip.
lourd classe 'AA' secteur génie civil (annexe D-4).

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 791G

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.10	Par période

*** Veuillez calculer 2.5 multiplié par le taux de salaire du grutier classe 'A'
du secteur institutionnel et commercial annexe C.

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Local 1676

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

*** Veuillez calculer 55% du taux horaire du monteur de lignes 1^{er} classe
du secteur génie civil à l'annexe E1.

En vigueur : 27 décembre 2009

Local 1981

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.025	Par période
Toutes les heures CCQ	0.03	Par période

En vigueur : 28 juin 1992

Fédération des travailleurs du Québec (FTQ-Construction)

Local 2016

Ferblantier

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.02	Par période

Couvreurs

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.325	Par période
Toutes les heures CCQ	0.03	Par période

En vigueur : 27 décembre 2009

Local 2366

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.065	Par période

En vigueur : 31 décembre 2000

AMI (A.M.I.)

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	0.8	Par période

En vigueur : 28 juin 1998

FIPO (F.P.I.O.E.)

Électriciens, Mécaniciens, Monteurs de lignes

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

Veillez calculer 55% le taux de salaire du compagnon électricien du secteur industriel à l'annexe B.

En vigueur : 28 juin 1998

Installateurs de systèmes de sécurité

Classe	Facteur	Fréquence
Montant fixe si gain CCQ	***	Par période
Toutes les heures CCQ	0.05	Par période

Veillez calculer 55% le taux de salaire du compagnon installateur de systèmes de sécurité du secteur industriel à l'annexe B.

En vigueur : 28 juin 1998

FTQ

Chaudronniers, soudeurs chaudronniers et tous les apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
Taux horaire CCQ	2.00	Mensuelle
Toutes les heures CCQ	0.15	Par période

En vigueur : 1^{er} janvier 2006

Monteurs d'acier, les soudeurs monteurs d'acier et tous les apprentis

Classe	Facteur	Fréquence
--------	---------	-----------

Taux horaire CCQ	0.50	Par période
Toutes les heures CCQ	0.15	Par période

En vigueur : 31 décembre 2006